



# Prix MAIF Métamorphoses

## MODALITÉS DE PARTICIPATION

En 2025, 16 ans après sa création, **le Prix MAIF pour la sculpture se transforme et devient le Prix MAIF Métamorphoses**. En cohérence avec ses engagements, MAIF réinscrit ainsi pleinement sa politique de soutien à la création dans les enjeux contemporains en lien avec la transition écologique.

Convaincue que l'art est un puissant levier pour inspirer des changements et repenser notre rapport au vivant, MAIF entend mettre en valeur, avec son Prix MAIF Métamorphoses, une nouvelle génération d'artistes qui porte des démarches régénératrices et transformatrices, des solutions concrètes et créatives en faveur de la transition écologique et de la protection de la biodiversité.

Il entend contribuer à l'émergence d'une scène artistique responsable et engagée qui s'adresse à tous les publics, à l'échelle des territoires.

### Pourquoi un nouveau Prix artistique pour le Vivant ?

**Très tôt, les artistes se sont opposés à la destruction des écosystèmes au nom de l'art et du beau.** C'est en France, dans la forêt de Fontainebleau qu'a été proclamé en 1861, le premier décret en faveur de la conservation d'un espace naturel, qui prit le nom de Réserves Artistiques. Plus d'un millier d'hectares de forêt furent sanctuarisés grâce à la mobilisation des peintres de l'École de Barbizon soutenus, entre autres, par George Sand. Ce prix entend valoriser cette continuité historique en la conjuguant au présent.

**D'ici 2050, selon le constat établi par la communauté scientifique, plus d'un quart des espèces pourrait disparaître.** Le taux actuel d'extinction des espèces est 100 à 1000 fois supérieur à la moyenne des précédentes extinctions. Tout semble indiquer que la sixième extinction de masse est en cours, et qu'elle est cette fois d'origine humaine.

**Aujourd'hui, par-delà l'écologie politique et scientifique, la nécessité de promouvoir une écologie culturelle s'impose** un peu plus chaque jour dans le but de maintenir un lien sensible aux milieux naturels et d'entretenir les solidarités écologiques dont nous dépendons. Pour mieux accélérer la régénération de nos écosystèmes, il nous faut **également renouveler les formes narratives et sensibles** de notre rapport au vivant.

## Un prix qui accompagne l'émergence d'une nouvelle scène artistique

**Les pratiques artistiques avec, voire, dans la nature se développent** de manière exponentielle, en milieu rural comme en milieu urbain. De plus en plus d'artistes travaillent à des créations en partenariat avec le vivant, et produisent des expériences et une esthétique qui contribuent à transformer la perception que nous avons de nos écosystèmes et de notre condition terrestre.

En parallèle, les institutions redéfinissent leurs objectifs, accueillent ou développent ces pratiques artistiques dans leurs établissements, cherchant à conjuguer sensibilisation aux enjeux de biodiversité et valorisation du patrimoine naturel à travers le déploiement de nouvelles propositions culturelles.

**Ce nouveau Prix, dédié à l'émergence et aux pratiques artistiques transformatrices et régénérantes accompagne la création :**

- en attribuant des dotations à des artistes engagés dans des pratiques créatives en faveur du vivant, de sa connaissance, potentiellement régénératrices voire agréables c'est-à-dire qui enrichissent nos vies et nos écosystèmes dégradés,
- en accompagnant la formation des artistes et des acteurs culturels sur les enjeux écologiques et de biodiversité
- par la coopération avec les lieux culturels qui aujourd'hui, partout sur les territoires, sont à l'avant-garde de ces pratiques ;
- en favorisant la médiation et la sensibilisation par l'art, des publics les plus étendus, renouant ainsi avec l'engagement historique de MAIF envers l'éducation et le partage de la connaissance.
- en créant des temps forts pour faire rayonner les lauréats et leurs pratiques, tant auprès des professionnels que du grand public.

## Un Prix ancré dans une dynamique de transmission

**Plus qu'une simple distinction, le Prix MAIF Métamorphoses s'inscrit dans une démarche globale de structuration des pratiques artistiques en faveur du Vivant.** En proposant des **temps forts consacrés aux enjeux de la régénération**, en mettant en place des **protocoles de médiation autour des œuvres** des lauréats et en favorisant une **transmission pérenne des savoirs** via la Régénérative Académie, il contribue à faire de l'art un vecteur puissant de sensibilisation et de transformation.

## **FONCTIONNEMENT**

**Un mode de sélection coopératif inédit, une dotation allouée à la réalisation d'un projet et une académie dédiée aux pratiques régénératrices**

**Le nouveau Prix MAIF Métamorphoses se caractérise par un mode de présélection original** basé sur la coopération, chaque année, d'une communauté d'une trentaine d'acteurs, institutions et professionnels, engagés en faveur de la transition écologique et du vivant qui pré-sélectionne **collectivement des projets** d'artistes. Réunie en collège, chaque membre de cette communauté invite 1 à 3 artistes à soumettre des projets. Les projets sont ensuite **départagés par un jury de professionnels** composés de personnalités de l'art et de l'écologie.

**Parmi les projets présélectionnés, le jury distingue dix artistes lauréats dont un Prix spécial.** Le Prix donne lieu à une **cérémonie de remise de prix et à d'éventuels temps forts** dédiés aux enjeux de la régénération organisés par MAIF.

La refonte et la coordination du Prix MAIF Métamorphose a été confiée à l'association COAL dédiée à l'écologie culturelle.

## **DOTATIONS**

**Le Prix MAIF Métamorphose distingue dix artistes dont un Prix spécial.**

- **Les dix artistes lauréats bénéficient d'un séjour à la Régénérative Académie** : une masterclass inédite dédiée aux enjeux Art, biodiversité, pratiques artistiques transformatrices et relation avec les publics. Encadrée par des spécialistes, la Régénérative Académie propose durant cinq jours en immersion dans la nature, des sessions de formation en plénière sur les enjeux Art, biodiversité, pratiques artistiques transformatrices et relation avec les publics, des sessions individuelles d'aide au développement de projet, des pratiques collectives et somatiques dans la nature.
- **Le Prix spécial reçoit en sus une dotation de 20 000 euros TTC ainsi qu'un accompagnement** dans la réalisation de son projet sur les enjeux techniques liés à la biodiversité, l'éco-conception et la médiation de son projet assuré par COAL et des partenaires experts des enjeux écologiques.
- Le Lauréat du Prix Spécial s'engage à **produire et présenter son œuvre** dans les 18 mois suivant l'attribution du prix, à concevoir un **protocole de médiation** qui sera expérimenté au moins une fois lors de l'inauguration de son œuvre et pourra être réactivé en présence ou non de l'œuvre et de l'artiste et à participer à **au moins un déplacement dans un établissement** désigné par la MAIF.

## CALENDRIER

Clôture de l'appel à projets : **dimanche 29 décembre 2025 à 23h59**

**1er octobre - 29 décembre 2025 : réception des projets candidats.**

Seules les candidatures des artistes présentées par les membres du collège des prescripteurs sont éligibles.

**Janvier 2026 : Sélection des lauréats par un jury**

Un jury analyse les candidatures proposées par le collège des prescripteurs et distingue 10 lauréats bénéficiaires de la Régénérative Académie dont le lauréat du Prix Spécial également bénéficiaires de la dotation financière.

**Mars 2026 : Annonce des lauréats et cérémonie de remise de Prix**, à l'occasion d'un temps public au MAIF Social Club.

**Été 2026** : Participation des 10 lauréats à la Régénérative Académie

**Dans les 18 mois suivant l'annonce des lauréats** : Production et diffusion de l'œuvre du lauréat du Prix Spécial.

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

### ELIGIBILITÉ

- **Le concours est ouvert aux artistes professionnels et aux collectifs d'artistes comprenant au moins un artiste professionnel résident en France** (résidence fiscale régulière en France métropolitaine, Corse, Dom Tom, Rom et Com).

**À noter** : Chaque artiste peut concourir seul ou au nom d'un collectif, doté ou non de la personnalité juridique. Un participant peut soumettre plusieurs projets pour l'édition 2026 du Prix mais un seul pourra être lauréat. Un artiste membre d'un collectif ne peut pas se porter candidat individuellement en sus de la participation du collectif. Dans le cas d'un collectif d'artistes non doté de la personnalité juridique, un membre référent devra être désigné.

- **Être invité à participer par au moins un des membres du collège des prescripteurs.**

### PROJETS ATTENDUS

**Les candidats doivent proposer des projets répondant aux intentions suivantes :**

- Avoir une vocation artistique et être inscrit dans le champ des **arts visuels entendus comme incluant les disciplines suivantes** : peinture, dessin, sculpture, installation, performance, photographie, vidéo, design, microarchitecture, dispositifs immersifs...

- **Interagir avec le vivant** : apporter un éclairage ou une solution créative et concrète sur un enjeu écologique et de biodiversité, développer des pratiques culturelles en faveur de la connaissance du vivant, transformer nos manières de représenter, de produire, de coexister, voire présenter une dimension régénératrice ou agréables, c'est-à-dire qui enrichit nos vies et nos écosystèmes dégradés
- **Être ancré dans une démarche participative et sociale**, favorisant l'implication du public ; dans une logique de partage, de coopération ou de co-création avec des communautés agissantes.
- **Intégrer des principes d'éco-conception** dans leur production et leur diffusion.
- **S'adresser et être accessible à un large public**, notamment les publics scolaires et éloignés de la culture.
- **Être, à terme, accompagné d'un protocole de médiation**. Basés sur d'autres récits d'usages de la nature et tournés vers le soin, ces protocoles auront un fort pouvoir de répliquabilité et de dissémination. De type mallette pédagogique, rituel, ateliers..., ce protocole sera mis en œuvre au moment de la première monstration de l'œuvre et pourra être réitéré en dehors de la présence physique de l'œuvre et de l'artiste.
- **L'exposition publique et l'inauguration de l'œuvre doivent avoir lieu dans les 18 mois** qui suivent la remise de Prix.
- Si l'œuvre n'existe que sous la forme d'une installation in situ, il sera demandé une documentation (photo, texte, vidéo...).

**Pour être éligible au « Prix MAIF Métamorphoses » les projets doivent :**

- Émaner de l'artiste auteur candidat ou du collectif d'artistes co-auteurs, et **disposer de l'intégralité des droits incorporels** ;
- Présenter une **faisabilité avérée** (production, fabrication, exposition).
- **Attester d'un coproducteur et d'un premier lieu de diffusion confirmé**, cela afin de garantir la faisabilité, l'ancrage et la coopération territoriales.

**CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS**

Les dossiers de candidature, sélectionnés par le collège de prescripteurs, seront évalués par un jury de professionnels indépendant. Le dossier doit permettre au jury de comprendre le projet et d'évaluer sa pertinence selon les critères ci-après exposés :

- La qualité artistique de l'œuvre notamment dans sa forme et sa matérialisation
- Le caractère innovant, original et pertinent au regard des enjeux du Prix (approches, thématiques ou angles de vue inédits notamment sur les enjeux liés à la biodiversité, caractère transformateur, potentiellement agréable des écosystèmes).
- La dimension expérientielle, interactive
- La pédagogie et les protocoles de sensibilisation envisagés (capacité à faire passer un message, à sensibiliser)
- La démarche sociale et participative (encourager les échanges avec différents types de publics (riverains, collectifs et associations, habitants, scolaires, jeunes...))

- L'éco-conception
- La faisabilité globale du projet (technique et financière).
- Capacité du projet à être accessible, inclusif, et à toucher une diversité de publics, dans une logique de partage et de transmission
- La qualité du parcours du candidat (CV, expérience...) et de sa motivation.
- La capacité du projet à être exposé (pérennité de l'œuvre, maintenance et possibilité d'exposition).
- Le projet ne devra pas promouvoir des valeurs contraires à celles de MAIF (respect de la personne, solidarité et tolérance).

## **DOSSIER ET DÉPÔTS DE CANDIDATURE**

**Chaque candidat devra fournir son dossier sous la forme d'un seul et unique fichier pdf de 30 Mo maximum, avant le 29 décembre 2025 à 23h59**

Les dossiers sont à télécharger sur le serveur <https://upload.projetcoal.org/prix-maif/>

Contact COAL, coordinateur du PRIX MAIF Métamorphoses - courriel : [prixmaif@maif.fr](mailto:prixmaif@maif.fr)

**Aucun dossier ne sera accepté, passé ce délai**

**Le dossier de candidature devra comporter :**

**1 – Une partie administrative** qui comprendra les éléments suivants :

- **Le formulaire de candidature** complété et signé (version artiste individuel ou version collectif d'artistes selon le cas),
- + **Les justificatifs administratifs** demandés dans le formulaire
- + **Une lettre d'engagement** du ou des partenaires confirmés demandés dans le formulaire

**2 – Une partie artistique** qui comprendra les éléments suivants :

- **Une note d'intention (2 à 8 pages maximum)** présentant :
  - Les **motivations** de l'artiste/du collectif d'artiste pour le Prix et sa démarche
  - La **description** du projet : titre envisagé, approche créative, dimension environnementale, contexte où s'inscrit la démarche, objectifs et ambitions, description de l'oeuvre réalisée
  - La **relation au public** et aux parties prenantes, les modalités de présentation et d'appropriation par les publics envisagés
  - Les intentions de l'artiste relative au **protocole de médiation prévu** dans une logique d'accessibilité, de partage et de sensibilisation auprès des publics.
  - Le nom de la/des personnes et/ou **organisations partenaires de production et de diffusions confirmées et pressenties**, ainsi que les précisions du rôle et du niveau d'engagement des partenaires impliqués dans le projet.

- Toutes autres informations utiles concernant la faisabilité du projet,
- **Un budget prévisionnel** incluant les 20000 euros de dotation du Prix MAIF Métamorphoses dans les recettes
- **Au moins deux visuels (HD) illustrant le projet** : dessins, photographies, croquis, modélisations, etc. liste non limitative) ;
- **Un curriculum vitae (CV)** de chaque artiste participant et une présentation du collectif d'artistes s'il en est ;
- **Un portfolio** de 30 pages maximum présentant une sélection d'œuvres emblématiques de l'artiste/du collectif d'artistes.

**À noter** : Le jury sera sensible au caractère clair et concis du dossier, mais aussi à tout élément graphique ou rédactionnel qui permettra d'en étayer les points forts.

### **CLAUSE RÉSUMANT LES ENGAGEMENTS ET RENVOYANT AU RÉGLEMENT COMPLET**

La participation au Prix vaut acceptation sans réserve du règlement du Prix Métamorphose MAIF.

### **UN PRIX AU COEUR DES ENGAGEMENTS MAIF**

Société d'assurance mutuelle et société à mission, MAIF est un acteur engagé pour la transition écologique. Elle place la préservation de la biodiversité au cœur de ses actions. Consciente des liens entre environnement, bien-être collectif et durabilité, elle agit pour sensibiliser autour de cette cause essentielle.

L'entreprise s'engage en faveur de la régénération du vivant, à travers des initiatives concrètes et de long terme déjà incarnées par deux fonds dédiés - le Fonds MAIF Forêts et le Fonds MAIF pour le Vivant -, sa politique de mécénats et de partenariats et son établissement culturel, le MAIF Social Club.

**Le Prix MAIF Métamorphoses vient compléter les forts engagements de l'entreprise tant dans le domaine de l'éco-responsabilité que dans celui de la protection de la nature et de la mobilisation des publics.** MAIF souhaite ainsi démontrer qu'on peut faire bouger les lignes et engendrer des impacts positifs sur la société en soutenant des comportements et des pratiques plus vertueuses — notamment en mobilisant ses sociétaires, avec lesquels elle entretient un lien fort de proximité et d'engagement.

**En repensant son Prix culturel, MAIF affirme sa volonté d'accompagner la transition écologique du secteur culturel et d'encourager une nouvelle génération d'artistes qui métamorphose nos manières d'habiter la Terre.**

### **CONTACT**

**COAL - Coordinateur du Prix MAIF Métamorphoses : [prixmaif@maif.fr](mailto:prixmaif@maif.fr)**